



Syndicat de l'Action Sociale FO de Haute-Savoie
29, Rue de la Crête CRAN-GEVRIER 74960-ANNECY

Communiqué du 31 août 2021

Un bureau extraordinaire de notre syndicat départemental s'est réuni le 31 août pour faire le point de la situation.

A nouveau le samedi 28 août, en Haute-Savoie (Annecy, Thonon et Sallanches), ce sont près de 10 000 personnes qui ont manifesté contre le passe sanitaire. Ce sont des centaines de milliers qui ont manifesté tout l'été (du jamais vu) dans toute la France..

La vaccination est un choix qui appartient à chacun.

Rappel : dans certaines associations, des collègues ont dû travailler sans masque et sans protection en leur affirmant que c'était sans danger. Certains ont dû travailler avec le COVID alors qu'ils étaient asymptomatiques. Aujourd'hui, de fait, on oblige à être vaccinés ! Où est la justification médicale ?

On peut être contagieux vis-à-vis des personnes qui nous sont confiées, même avec les vaccinations.

La vaccination, c'est bien un choix individuel. Il ne peut pas être imposé. Pour protéger les autres, chacun applique les gestes barrières.

Par contre, les conséquences de ces décisions gouvernementales sont catastrophiques.

Des salariés sont menacés de licenciement alors qu'il est difficile de recruter du personnel parce que nos métiers sont pénibles et sous payés, il y a déjà une dégradation énorme de nos conditions de travail et des conditions de prise en charge des personnes confiées. Ce n'est pas acceptable !

L'obligation vaccinale, l'obligation du passe sanitaire mettent à bas des éléments du Code du travail et de nos Conventions collectives, et créent des tensions :

- arrêts maladies, suspensions, démissions pour ceux qui refusent la vaccination, et demain des licenciements.

Après le 15 septembre, combien de services devront-ils être fermés à cause de ces décisions ?

Faut-il considérer que l'on peut se passer de personnels alors que de l'autre côté on entend pérorer sur l'urgence sanitaire ?

Pendant que le gouvernement crée la division entre les personnels et dans la population, nous n'oublions pas qu'il a :

- a détruit les stocks de masques, a continué à fermer des lits d'hôpitaux et même de réanimation.
- a exclu les personnels du médico-social des 183 €, mais les oblige à se faire vacciner.
- a permis que les sociétés du CAC 40 réalisent des résultats record en 2020 grâce au « *quoi qu'il en coûte* ».
- profite de la crise sanitaire pour remettre en cause le Code du Travail, les contrats de travail et les conventions collectives pendant qu'il restreint nos libertés.
- veut mettre en place la réforme de l'assurance chômage dès le 1^{er} octobre.
- veut s'en prendre à nos retraites avec les départs à 64 ans et la remise en cause de tous les régimes et de leurs garanties.

FO Action sociale ne tombera pas dans le piège de la division, et se prononce pour :

- l'abrogation du passe sanitaire, de l'obligation vaccinale et de la loi du 5 août 2021
- aucune sanction contre les salariés et maintien des salaires pour les salariés non vaccinés
- retrait de la réforme des retraites et de l'assurance chômage
- contre la transformation des salariés en agents chargés de contrôler le pass sanitaire

Pas d'hésitation, prenez contact avec FO, le syndicat libre et indépendant : les délégués sont à vos côtés pour vous aider à vous défendre.

Je souhaite être contacté par FO :

Nom prénom :

Etablissement :

Mail : Tel :

Contact : fran.coud@orange.fr Tél 07 55 62 32 82